

## PLAN DE COURS

# POL-7058 : Droit, politiques et administrations publiques

NRC 18045 | Hiver 2023

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours examine les fondements légaux des politiques publiques et de l'action des administrations publiques par l'étude des principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien. À l'aide d'études de cas et d'exemples tirés de lois, de règlements, de directives administratives et de jugements, il vise à développer, chez l'étudiant, des habiletés dans la recherche et l'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée.

## Plage horaire

Cours en classe			
jeudi	18h30 à 21h20	<a href="#">DKN-1239</a>	Du 10 janv. 2023 au 21 avr. 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=151942>

## Coordonnées et disponibilités

Nicolas Mazellier

*Enseignant*

[nicolas.mazellier@pol.ulaval.ca](mailto:nicolas.mazellier@pol.ulaval.ca)

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222

418-656-5222

### Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) 

[Liste des navigateurs supportés](#) 

**Avis important** concernant les appareils mobiles  (*iOS, Android, Chrome OS*)

[TeamViewer](#)  est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

### Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#) 

[Zoom ULaval](#) 

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>5</b>
Liste des évaluations .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Cours 6 : Évaluation écrite et rétroactions .....	6
Cours 13 : Évaluation écrite et rétroactions .....	6
Participation et assiduité .....	6
Un examen de synthèse de fin de session .....	6
Barème de conversion .....	7
Règlements et politiques institutionnels .....	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Liste du matériel complémentaire .....	8
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>8</b>
Bibliographie .....	8

# Description du cours

---

## Introduction

« Vivre, c'est choisir et tout choix implique un renoncement. » Si cette maxime est vraie pour les individus, on pourrait l'appliquer aussi aux gouvernements et affirmer : « Gouverner, c'est choisir et tout choix implique un renoncement. » Mais renoncer n'est pas forcément un acte politique recherché par ceux qui nous gouvernent. . .

C'est autour de la décision publique, et donc du pouvoir, que va se concentrer ce cours. Parce que c'est forcément de pouvoir dont on parle quand on traite de droit, de politique ou de l'administration publique.

C'est ainsi que nous serons amenés à nous préoccuper du sens que l'on doit donner à l'action de l'État, compris comme étant l'institutionnalisation du pouvoir, mais aussi de légalité et de légitimité.

La structure politico-administrative, notamment de l'État québécois, sera passée en revue dans la mesure où il faut connaître l'édifice institutionnel d'une société pour pouvoir en comprendre le mode de fonctionnement et le processus décisionnel dans lequel le droit, la politique et l'administration publique se mêlent intimement.

Par la suite, sera abordée l'interface politico-administrative et le rôle de la fonction publique ainsi que celui des ministères et des organismes centraux de coordination dans le cycle des politiques publiques.

L'intérêt général, expression de la volonté générale qui confère à l'État la mission de poursuivre des fins qui s'imposent à l'ensemble des individus, par-delà leurs intérêts particuliers, sera étudié sous plusieurs angles.

Enfin, le droit administratif, et notamment ses bases constitutionnelles et historiques, sera abordé parce qu'il prévoit et régule la capacité d'agir de la puissance publique.

Mais le plus fondamental champ d'intérêt reste le public ou le citoyen. Si l'administration sert l'État, et le fait en conjonction serrée avec le gouvernement, elle est en tout premier lieu au service du « propriétaire » de l'État, et du « contrôleur » du gouvernement, c'est-à-dire le citoyen. *Res publica, publicus, republica*. . . Trois facettes de la vie en société. La politique, le citoyen, l'État avec son gouvernement. . . Trois dimensions incontournables qui donnent tout son sens à l'Administration publique.

## Objectifs généraux

Comprendre le fonctionnement interne de l'administration publique au Québec à travers les relations entre l'État, les élus et les fonctionnaires.

Saisir l'importance du mariage entre le politique et l'administratif au cœur de notre système premier-ministériel.

Faire le lien entre l'action politique gouvernementale et l'action de l'État à travers les politiques publiques.

Comprendre la notion d'intérêt général, comme finalité de l'action gouvernementale et de celle des fonctionnaires, et évaluer sa pertinence dans le cadre de l'action gouvernementale.

Identifier qui sont les acteurs de la décision et comprendre leur rôle.

Aborder le droit administratif, soutien et contrôleur de la décision politique et administrative.

Appréhender le fonctionnement de l'État, compris comme étant l'institutionnalisation du pouvoir, à travers les mandats confiés aux ministères et aux organismes publics.

Identifier les bonnes pratiques de la rédaction administrative.

Donner le goût du service public!

## Approche pédagogique

Exposés magistraux

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<b>Cours 1 : Objectif du cours; donner du sens à l'action de l'État</b> •Notions de base – Politique, État, démocratie, administration publique	12 janv. 2023
<b>Cours 2.1 : Introduction</b> •Le droit, gardien de la légalité•La politique, soucieuse de légitimité•L'administration publique, entre conseil et mise en œuvre•Le pouvoir de décider	19 janv. 2023
<b>Cours 2.2 : Le pouvoir I</b> •Le pouvoir encadré; les constitutions•Le pouvoir institutionnalisé; l'État	19 janv. 2023
<b>Cours 3 : Le pouvoir II</b> •Le pouvoir partagé; le fédéralisme•Le pouvoir aménagé; les régimes politiques	26 janv. 2023
<b>Cours 4 : Le pouvoir III</b> •Le déséquilibre fiscal	2 févr. 2023
<b>Cours 5 : Le pouvoir IV</b> •Le pouvoir concentré; le régime premier-ministériel•L'interface politico-administrative et la fonction publique•Le cycle des politiques publiques; le rôle des ministères et des organismes centraux de coordination•La décentralisation	9 févr. 2023
<b>Cours 6 : Évaluation écrite et rétroactions</b>	16 févr. 2023
<b>Cours 7 : Le pouvoir V</b> •Le justiciable, le citoyen et le propriétaire•L'intérêt général et les intérêts particuliers•La Loi, expression de l'intérêt général•La politique, gardienne de l'intérêt général•L'administration publique, serviteur de l'intérêt général	23 févr. 2023
<b>Cours 8 : Le droit administratif I</b> •Les bases constitutionnelles et historiques•Le pouvoir discrétionnaire I	2 mars 2023
<b>Cours 9 : Le droit administratif II</b> •Le pouvoir discrétionnaire II	16 mars 2023
<b>Cours 10 : Le droit administratif III</b> •Les actes administratifs	23 mars 2023
<b>Cours 11 : La rédaction politico-administrative</b>	30 mars 2023
<b>Cours 12 : Le processus et la documentation budgétaires</b>	6 avr. 2023
<b>Cours 13 : Évaluation écrite et rétroactions</b>	13 avr. 2023
<b>Cours 14 : Examen final écrit</b>	20 avr. 2023

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Cours 6 : Évaluation écrite et rétroactions	Le 16 févr. 2023 de 18h30 à 19h30	Individuel	20 %
Cours 13 : Évaluation écrite et rétroactions	Le 13 avr. 2023 de 18h30 à 19h30	Individuel	20 %
Participation et assiduité	Du 12 janv. 2023 à 18h30 au 13 avr. 2023 à 21h20	Individuel	20 %
Un examen de synthèse de fin de session	Le 20 avr. 2023 de 18h30 à 21h20	Individuel	40 %

## Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Cours 6 : Évaluation écrite et rétroactions

Date et lieu :	Le 16 févr. 2023 de 18h30 à 19h30 , DNK-1239
	Test d'évaluation des connaissances de 1 heure portant sur le contenu des cours 1 à 5
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

### Cours 13 : Évaluation écrite et rétroactions

Date et lieu :	Le 13 avr. 2023 de 18h30 à 19h30 , DNK-1239
	Test d'évaluation des connaissances de 1 heure portant sur le contenu des cours 7 à 12
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

### Participation et assiduité

Titre du forum :	<a href="#">Participation et assiduité</a>
Période de contribution :	Du 12 janv. 2023 à 18h30 au 13 avr. 2023 à 21h20
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

### Un examen de synthèse de fin de session

Date :	Le 20 avr. 2023 de 18h30 à 21h20
	Cet examen se déroulera en classe le 20 avril 2023 de 18h30 à 21h20. Quelques questions à développement seront posées touchant l'ensemble de la matière abordée durant la session. Aucun document ne sera autorisé.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

## Barème de conversion

Le barème n'a pas encore été ajouté par votre enseignant.

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiants.e.s.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise : <https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/Pol-PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

### Liste du matériel complémentaire



**Secrets d'États? : les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains / sous la direction de Nelson Michaud ; préface d**

Auteur : Roch Bolduc, Claude Morin, Louis Massicotte, Nelson Michaud, Vincent Lemieux, Éric Montigny  
Éditeur : Presses de l'Université du Québec ( Québec (Québec) , 2017 )  
ISBN : 9782760548251



**L'action gouvernementale : précis de droit des institutions administratives / Pierre Issalys, Denis Lemieux**

Auteur : Pierre Issalys, Denis Lemieux  
Éditeur : Éditions Yvon Blais ( Montréal (Québec) Canada , 2020 )  
ISBN : 9782897302269

## Bibliographie et annexes

---

### Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.